

<p>République Française</p> <p>Département du Tarn</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</p>	<p>Nombre de Membres</p> <p>En exercice : 23 Présents : Procurations : Exprimés : Date Convocation : 28/09/2022 Date d’Affichage : 29/09/2022</p>
---	--	--

Séance du 5 octobre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

Étaient présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. MMS. LEROUX, POLLET. Mme GALTIER-CAUQUIL M. GUÉRIN. Mme BRIAUT. M. RASTOUIL. MMS MOUTY, SEGONNE. Mmes ROMÉRO, CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

Étaient excusés : Mme MIRA donne procuration à Mme BLANC. Mme BEUCAMP donne procuration à M. LEROUX. Mme MOREIRA donne procuration à M. GAREL. M. BARTHES. Mme BAUX-NARVAEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUÉRIN

Objet : *Augmentation du temps de travail d’un emploi à temps non complet*

Vu la délibération du 14 mars 2011 créant l’emploi d’adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 17,50 heures,

Vu l’arrêté du 19 décembre 2013 portant augmentation du temps de travail d’un adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 19,38h au lieu de 17,50h,

Vu l’arrêté du 6 novembre 2020 portant augmentation du temps de travail d’un adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 19,86h au lieu de 19,38h,

Considérant la réorganisation du service des écoles et l’augmentation du nombre d’élèves à la cantine, il convient d’augmenter la durée hebdomadaire de service d’un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Cette modification est assimilée à une suppression d’emploi et à la création d’un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l’emploi.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique, de supprimer l’emploi d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 19,86h, et de créer un emploi d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité. :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l’avis du Comité technique émis le 6 septembre

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- de majorer le temps de travail d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, actuellement à 19,86 heures hebdomadaires et de le porter à 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2022.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012 – frais de personnel.

- De modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2022 :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budget ETP		Effectifs pourvus ETP	
		Dont TC	Dont TNC	Tit	Non Tit
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Rédacteur ppal 1° cl	B	1	0	1	
Adjoint administratif ppal 1° cl.	C	2	0	2	0
Adjoint administratif	C	0	1.6	1.6	0
Total filière Administrative		4	1.6	5.6	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	1	1.50	2.50	0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0.80	1.80	0
Adjoint technique ppal 1° cl	C	5	0	5	0
Total filière Technique		7	2.30	9.30	0
FILIERE SOCIALE					
Agent spéc. ppal 1° cl écoles mat.	C	0	1.68	1.68	0
Total filière Sociale		0	1.68	1.68	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur APS ppal 1° cl	B	1	0	1	0
Total filière Sportive		1	0	1	0
		12	5.58	17.58	0

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Sous-Préfecture
 Le 12 OCT. 2022
 Et publication ou notification
 Du 12 OCT. 2022

Aiguefonde, le 6 octobre 2022

Le Maire,
 Vincent GAREL

